


ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

Dispositifs destinés à protéger les personnes victimes de violences conjugales ainsi que leurs enfants
♦ Alerte et de secours - en cas d'urgence et de danger immédiat : appelez le 17, le 114 par SMS ♦
 Pour un conseil, une orientation ou pour signaler un fait de violences - **Anonymes – Gratuits - Non traçables**

N A T I O N A L		Tout public	7j/7	24h/24	Fédération Nationale Solidarité Femmes
	Tchat arretonslesviolences.gouv.fr		7j/7	24h/24	Police / Gendarmerie
	Tchat commentonsaime.fr	Public jeunes	Lundi au samedi	10h00 à 21h00	En avant toutes
	Site internet, parcours-victimes.fr	Tout public	7j/7	24h/24	Accompagne les victimes dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à l'éventuelle indemnisation et la reconstruction des personnes.
	116 006 ou 01 80 52 33 76	Tout public	7j/7	9h00 à 19h00	France Victimes
	Site internet memo-de-vie.org	Tout public	7j/7	24h/24	Pour protéger et conserver les témoignages, documents officiels et preuves des victimes
	Site internet et application mobile app-elles.fr	Tout public	7j/7	24h/24	Permet d'alerter jusqu'à 3 contacts de confiance pour mise en relation avec les forces de l'ordre, d'être géolocalisé et d'enregistrer les faits
	01 40 47 06 06 ecoute-violences-femmes-handicapees.fr ecoute@fdfa.fr	Pers. en situation de handicap	Lundi au jeudi midi	10h00 à 13h00 14h30 à 17h00	Écoute Femmes Violences Handicapées Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
	0800 05 95 95 – SOS Viols, agressions sexuelles	Tout public	Lundi au vendredi	10h00 à 19h00	Collectif Féministe contre le Viol
	0800 08 11 11 – Contraception, IVG...		Lundi au samedi	9h00 à 20h00	Mouvement Français pour le Planning Familial
0805 802 804 – Victimes d'inceste	Lundi au samedi		10h00 à 19h00	Numéro réservé aux adultes victimes d'inceste ou de violences sexuelles dans leur enfance	

SMS 114 ou urgence114.fr	Pers. sourdes/malentendantes	7j/7	24h/24	En cas d'impossibilité de parler
115 – 1^{ère} urgence	Tout public	Urgence sociale : accueil, écoute, info., hébergement, aide alimentaire, accès aux soins...		
119 - maltraitance	Public jeunes	7j/7 – 24h/24 – Service national d'accueil téléphonique pour l'Enfance en Danger		
Alcool Info Service – 0 980 980 930	Tout public	7j/7	8h00 à 2h00 du matin	
Tchat jeunes.alcool-info-service.fr	Public jeunes	7j/7	8h00 à 00h00	
Agresseurs, auteurs – 08 019 019 11	Tout public	7j/7	9h00 à 19h00	FNACAV – Fédération nationale des associations et centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales.
3114 – idées suicidaires	Tout public	7j/7	24h/24	

L'Etat dans le Gard dit STOP aux violences conjugales et intrafamiliales

Pour mieux orienter les personnes victimes, témoins ou auteurs, retrouvez tous les contacts de proximité :
<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/L-Etat-dans-le-Gard-dit-STOP-aux-violences-conjugales-et-intrafamiliales>



Professionnels, connaître vos contacts de proximité pour mieux accompagner les personnes :

L O C A L	Forces de sécurité intérieure : Intervenantes sociales et psychologue Dépôt de plainte auprès de tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie, quel que soit l'adresse de la victime			Associations pour une prise en charge globales des victimes		
	Police Nîmes : Mme Véronique ARCOS veronique.arcos@udaf30.fr ou veronique.arcos@interieur.gouv.fr 06 12 90 94 38 04 66 27 31 89	Lundi au Vendredi :	8h30-12h00 et 13h30-17h00	Agavip (France Victimes 30) : juristes, psy., Accueil des victimes de violences intra- familiales accueil@agavip.fr aav@agavip.fr 04 66 29 18 38	Lundi au Vendredi :	8h30-12h30 13h30-16h30
	Mme Marine PESQUIE – psychologue Marine.pesquie@interieur.gouv.fr 06 70 41 35 85	Lundi : Mardi au jeudi :	8h-12h 13h-16h 8h-12h 13h-17h	CIDFF : accueil des femmes victimes de violences et leurs enfants, suivi psychologique (sur RDV), permanences avocats, permanence emploi, ateliers sociaux linguistiques et ateliers créatifs pour les enfants co-victimes accueil@cidff30.fr 04 66 38 10 70 Astreinte de Mme Béatrice Bertrand, directrice : 06 81 22 13 29 bertrand.b@cidff30.fr	Lundi : Mardi au Jeudi : Vendredi :	13h30-17h30 8h30-12h30 13h30-17h30 8h30-12h30 13h30-16h30
	Police Alès :			CIDFF - Permanences juridiques : Nîmes		

<p>Mme Anne REILHAN anne.reilhan@interieur.gouv.fr ddsp30-csp-ales-isc@interieur.gouv.fr 06 25 77 66 92</p>	<p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</p>	<p>8h-18h</p>	<p>(Pissevin, Valdegour, Chemin bas, Mas de mingue), Alès, Marguerittes, Milhaud, Manduel, Saint-Gilles, Anduze, La Grand'Combe, Bagnols-sur-Cèze, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Le Vigan, Vauvert, Aimargues, Vergèze, Aigues-Mortes, Sommières, Remoulins Permanence téléphonique juridique le 4ème vendredi du mois</p>	<p>Contact pour plus d'info :</p>	<p>04 66 38 10 70</p>
<p>Police Bagnols-sur-Cèze : Sonia GERMAIN dipn30-bagnols-isc@interieur.gouv.fr 06 25 77 64 87</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-12h 13h-17h</p>	<p>Via Femina Fama : dispositif d'accompagnement mobile (Nîmes, Petite Camargue, Terre de Camargue, Beaucaire Terre d'Argence et Pays d'Uzès) viefeminafama@gmail.com 06 68 44 40 61</p>	<p>7j/7</p>	<p>24h/24</p>
<p>Police Beaucaire M. Ayméric BIARD 06 80 07 99 25 ou 04 42 52 29 00 sav@apers13.com</p>	<p>Mercredi et Vendredi</p>	<p>14h – 17h30</p>	<p>Via Femina Fama - Permanences MDPH, Bouillargues, Générac, Uzès, Beaucaire et Vauvert</p>	<p>Contact pour plus d'info</p>	
<p>DIPN 84 Lionel BERTUZZI, Sous-brigadier de police dipn84-avignon-slpj-de-bap-gpf@interieur.gouv.fr 04 32 40 57 51 – 07 88 66 87 12</p>					
<p>Gendarmerie Nord du département (Alès agglomération, Cèze Cévennes, Mont Lozère, Gard Rhodanien, Grand Avignon, Pays viganais, Causses Aigoual Cévennes, Cévennes gangeoises et suménoises, Piémont cévenol, Pays d'Uzès) Mme Mégane LOUIS megane.louis@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p>	<p>1 lundi sur 2 Mardi au vendredi</p>	<p>8h30-17h</p>	<p>La Clède : accueil des femmes victimes de violences et Equipe d'accompagnement mobile (Alès agglomération, Cèze Cévennes et Mont Lozère) accueil.femmes@laclede.fr 04 66 86 52 67 ou 06 45 26 99 14</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-19h</p>

06 26 62 26 41					
<p>Gendarmerie Sud du département (Nîmes métropole, Pont du Gard, Pays de Sommières et Rhône Vistre Virdoule, Terre de Camargue, Petite Camargue et Terre d'Argence – hors Beaucaire)</p> <p>Monsieur Mickael VEYRIERE (remplaçant de Madame GAUWE jusqu'au 09.01.2025) mickael.veyriere@gendarmerie.interieur.gouv.fr 06 19 29 39 36</p> <p>Mme Fanny GAUWE fanny.gauwe@gendarmerie.interieur.gouv.fr 06 19 29 39 36</p>	<p>Lundi au vendredi 1 vendredi sur 2</p> <p>Lundi au jeudi :</p> <p>Vendredi</p>	<p>9h-17h30</p> <p>8h-17h</p> <p>8h-12h</p>	<p>Inter'Aide – EMESO : dispositif d'accompagnement mobile (pays viganais, Causses Aigoual Cévennes, Cévennes Gangeoises et suménoises, Piémont Cévenol)</p> <p>via.emeso@orange.fr 06 49 56 65 47</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>13h30-17h</p>
<p>DDSP 30 – BPP DAMMAN Cédric Nicolas DUPONT ddsp30-bpp@interieur.gouv.fr</p> <p>DDSP 13 – CISP 13/30 Anne Lise GUEYDAN, Major de police OPJ BSU TARASCON anne-lise.gueydan@interieur.gouv.fr 04 88 10 12 95 – 07 79 49 21 76</p> <p>DDSP 84 - CISP Vaucluse Gard Eve-Anne AUDOUIN, Capitaine de police Chef GAJ Secteurs eve-anne.audouin@interieur.gouv.fr Tél : 04.32.40.57.03 – 07.86.16.16.30</p> <p>La Maison de Protection des Familles du Gard (MPF)</p>			<p>Riposte : Point d'écoute santé - accompagnement psychologique des femmes victimes et des enfants (Gard Rhodanien) et accueil des femmes sur Bagnols-sur-Cèze</p> <p>Psychologue 06 15 36 09 65 psy@asso-riposte.fr</p> <p>Travailleur social 06 78 34 24 76 acces.sante@asso-riposte.fr</p>	<p>Permanences Banols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Roquemaure</p> <p>« Accueil Femme » Jeudi :</p>	<p>Sur RDV</p> <p>14h-17h (2ème et 4ème jeudi du mois)</p>

<p>Sur toute la zone gendarmerie : mpf.ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr 04 66 38 81 55</p>	<p>Lundi au Samedi :</p> <p>Dimanche :</p>	<p>8h-12h 14h-18h</p> <p>9h-12h et 15h-18h</p>			
<p>La Croix rouge – SIAO Urgence – 115 (hébergement, nuitées d’hôtel, déplacement en taxi, coordination du parcours des personnes victimes et Van itinérant) serv115-cat.nimes@croix-rouge.fr</p> <p>Malik BERKANI, directeur malik.berkani@croix-rouge.fr</p> <p>Muriel VITAL, responsable pôle urgence et veille sociale muriel.vital@croix-rouge.fr</p>	<p>04.66.67.78.98</p> <p>06 79 56 46 89</p> <p>06 03 33 50 11</p>		<p>La Croix Rouge – SIAO Insertion (logement, priorisation SYPLO) 04.66.67.78.98 siao.nimes@croix-rouge.fr</p> <p>Charlotte BOURGINE charlotte.bourgine@croix-rouge.fr</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p> <p>06 08 12 74 51</p>	<p>8h30-12h30</p>
<p>Unité Médico-Judiciaire – CHU Nîmes 04 34 03 46 02 Accueil de la victime uniquement sur rendez-vous munie d’une réquisition judiciaire (s’obtient après dépôt de plainte).</p>	<p>Lundi au Vendredi :</p>	<p>8h30-12h30 13h30-17h</p>	<p>AFCCC : contraception, IVG... 04 66 29 40 65 Mme Eva NADALET BENE, conseillère conjugale et familiale eva.bene@afccc-gard.fr 06 72 02 80 59</p>	<p>Préférable de prendre RDV Lundi au Vendredi :</p>	<p>9h-17h</p>
<p>Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) - Alerte Enfance Gard 0805 00 00 30 (numéro vert/ gratuit) alerte.enfance@gard.fr</p> <p>Mme Barbara Carol, cheffe de service barbara.carol@gard.fr 06 26 91 08 79</p>	<p>Lundi au Vendredi (sauf jours fériés)</p>	<p>8h30-12h 13h30-17h</p> <p>En dehors de ces horaires, l’appel basculera automatiquement sur le 119</p>	<p>Le Planning Familial : contraception, IVG, sexualité, violences conjugales, orientation sexuelle, genre... planningfamilial30@gmail.com 04 66 86 19 85 Numéro vert national 0800 08 11 11 29 rue du faubourg d’Auvergne 30100 Alès</p>	<p>Lundi, mardi jeudi sur rdv</p> <p>Vendredi sans rdv</p>	<p>9h-17h</p> <p>14h-17h</p>
			<p>EPE : point écoute parents, enfants epe30coordination@gmail.com 04 66 29 46 27</p>	<p>Lundi au jeudi :</p>	<p>9h-17h</p>

			Mme Valérie LAUZENT, directrice et coordinatrice 06 01 08 44 32 Uniquement sur RDV : 07 80 99 15 89 ou epe30ecoute@gmail.com	Vendredi : S'ajuste à vos horaires	9h-16h
Auteur-es	Tout le département	<p>La Clède – Antenne gardoise du Centre régional de prise en charge des auteurs de violences (CPCA Sud) - prévention du passage à l'acte et de la récidive. 2 missions : accompagner tous les auteurs de violences conjugales et être un lieu ressource pour l'ensemble des professionnels qui aurait une question, une nécessité d'information, un besoin d'aide à la réflexion ou qui souhaiterait orienter une personne. 2 modes d'accompagnement : les stages de responsabilisation sur les ressorts TJ Nîmes et Alès et SPIP, accompagnements individuels possibles. Le CPCA est présent et peut se déplacer au besoin sur l'ensemble du département. Groupe de paroles à destination des hommes qui souhaitent aborder la question de la gestion des émotions tous les vendredis de 17h15 à 18h45 à Alès</p> <p>Matthieu Cieplinski référent et coordonnateur antenne cpca30 : 07 89 00 79 55 Du lundi au vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h cpca30@laclede.fr</p> <p>CPCA Sud Occitanie (dont la Clède est l'antenne gardoise) : 06 44 93 00 46 Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h cpcasudoccitanie@aers-asso.fr</p>			
	Tout le département	<p>SPIP du Gard : Prévention de la récidive, intervention sur saisine de l'autorité judiciaire, prise en charge par une équipe pluridisciplinaire des personnes sous-main de justice.</p> <p>- Antenne de Nîmes : Samira Khelaifia, cheffe d'antenne – 04 66 7 63 63 – 06 50 99 48 78 – samia.khelaifia@justice.fr</p> <p>- Antenne d'Alès : Véronique VIDAL, directrice adjointe SPIP Gard/Lozère, intérim direction Antenne Alès - 04 66 86 02 13 – 06 27 85 03 46 – veronique.vidal@justice.fr</p>			
Pharmacies	<p>Signalement, contact avec les forces de l'ordre.</p> <p>Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens Occitanie crop-occitanie@ordre.pharmacien.fr</p>				
Professionnels du secteur médical ou	<p>Soins, certificat médical : médecin et sage-femme, urgence hospitalière :</p>				

paramédical :
Soins, certificat médical

Auprès d'un médecin généraliste ou sage-femme

Ou A l'hôpital :

- **Sans dépôt de plainte** : Service des urgences
- **Avec dépôt de plainte, réquisition judiciaire** : Unité médico-judiciaire – CHU Nîmes.
04 34 03 46 02 (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)

Consultation de protection maternelle et infantile pour enfant – 0 à 6 ans)

Consultations nourrissons, vaccinations, suivi de l'hygiène dentaire, bilan santé - Ecoute et accompagnement adaptés : médecin, infirmière, sage-femme, puéricultrice, conseiller conjugal, psychologue, accompagnatrice à domicile.
Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Centres de Santé Sexuelle -conseil départemental

Prévention et information, écoute, accompagnement et orientation, autour de la sexualité, de la contraception, de la fécondité, de la grossesse, des infections sexuellement transmissibles (IST) par un professionnel : sage-femme, conseillère conjugale, médecin.

Accès sur RDV et confidentiel

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Retrouver le centre de santé sexuelle le plus proche : <https://www.gard.fr/pres-de-chez-vous/accueils-ados-et-jeunes/les-centres-de-sante-sexuelle.html>

Dispositif de Soutien Psychologique et Traumatique Occitanie

Tél : 05 34 39 33 47 (Tous les jours - de 8h30 à 18h30)

Pour : le grand public, les soignants, les institutions.

Il assure : une écoute psychologique initiale, une évaluation de la demande, une orientation pour suivi adapté et dispatching départemental.

Lien vers le site de l'ARS : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/covid19-dispositifs-de-soutien-psychologique-aux-professionnels-de-sante>

Secret médical et violences au sein du couple : VADE-MECUM élaboré avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Haute Autorité de Santé http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/Vade-mecum%20secret%20m%E9dical%20et%20violences%20au%20sein%20du%20couple.pdf

Boite à outils « Dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé »

Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Gard

Référent violences : Pr. Pierre COSTA - costa.pierre@ordre.medecin.fr

Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes du Gard
cd30@ordre-sages-femmes.fr

Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Gard
cdo30@ordremk.fr

Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Gard
ordredentistesgard@wanadoo.fr

Conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers Gard-Lozère
Tél. : 04 34 22 72 79
Mail : cidoi30-48@ordre-infirmiers.fr

Professionnels du secteur social

Pour connaître le centre médico-social le plus proche (Conseil départemental) : 04 66 76 76 76

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Ouverts à tous les habitants du département : familles, parents, enfants, couples...

Service social territorial (SST), chargé de répondre aux demandes des habitants du secteur, quels que soient l'âge et/ou la situation familiale de la personne.

Le service PMI (Protection maternelle infantile), qui organise des actions et consultations pour les femmes, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans. Il propose également un accompagnement à la vie sexuelle et affective des adolescents.

Le service ASE (Aide sociale à l'enfance), qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescents lorsque les parents ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Retrouver les 31 Centres médico-sociaux (CMS) proches de chez vous : <https://www.gard.fr/pres-de-chez-vous/accueils-tous-publics/centres-medico-sociaux-cms.html>

Les centres médico-sociaux (CMS) - www.gard.fr

Autres partenaires sociaux :

- Contacter la Mairie de résidence

- CAF : antenne la proche du domicile

Pour les dossiers urgents : sylvain.chanabe@cafntimes.cnafmail.fr

- CPAM : 3646 – demander le service action sociale

- MSA : 04 99 58 30 00

Virginie NADAL - Responsable de secteur - Développement social des territoires :

		<p>nadal.virginie@languedoc.msa.fr 06 86 04 09 17 - 04 67 34 80 16 Valérie ROLLAND – Responsable de secteur – Interventions sociales – MSA Languedoc site de Montpellier 04 67 34 81 43 – 07 88 05 03 71</p>	
	<p>Collectivités (élus, CCAS, police municipale, agents de premier accueil...)</p>		
	<p>Professionnels du secteur juridique</p>	<p>Permanence avocats Violences Intrafamiliales - Nîmes : mise en relation urgente avec un.e avocat.e pour un premier RDV gratuit 7j/7 - 24h/24</p> <p>Permanence avocats Violences Intrafamiliales – Alès : mise en relation urgente avec un.e avocat.e pour un premier RDV gratuit 7j/7 - 24h/24</p> <p>Point d'accès au droit :</p> <p>Maison de justice et du droit :</p> <p>Défenseur des droits - si vous vous estimez lésé par le fonctionnement d'un Service public, -si vous considérez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés, -si vous êtes victime d'une discrimination prohibée par la loi, -si vous êtes victime du comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité.</p>	<p>07 84 00 64 69</p> <p>07 87 48 06 67</p> <p>04 66 76 48 90</p> <p>- Vauvert : 04 66 88 88 40 - Bagnols-sur-Cèze : 04 66 39 65 15</p> <p>Retrouvez vos délégués du défenseur des droits les plus proches</p> <p style="text-align: right;">En préfecture</p> <p>Patrick BELLET Adresse postale : Préfecture du Gard 30045 Nîmes cedex 9 Tel : 04.66.36.40.27 Courriel : patrick.bellet@defenseurdesdroits.fr Audiences en préfecture de Nîmes, 1 rue Guillemette à Nîmes - Sur rendez-vous uniquement</p> <p style="text-align: right;">Sur Nîmes</p>

- Avec Pierre PUECH

Courriel : pierre.puech@defenseurdesdroits.fr

Maison de la justice et du droit

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel :
04.66.70.63.10

Permanences tous les jeudis de 14H30 à 16H30 (sur rendez-vous)

Hôtel de ville

Place de l'hôtel de ville 30000 Nîmes – Tel : 04.66.76.72.97
Permanences tous les 2e et 4e jeudis du mois de 9H00 à
11H00 (sur rendez-vous)

Mairie annexe (CAM) - 251, av. Monseigneur Claverie –
Mas de Mingue 30000 Nîmes –

Tel : 04.30.06.77.20 - Fax : 04.66.02.12.49

Permanences tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois de 9H00
à 11H00 (sur rendez-vous)

- Avec Isabelle BORNE-CARTOU

Courriel : isabelle.borne-cartou@defenseurdesdroits.fr

Mission Locale Jeunes

281 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes – Tel :
04.66.76.38.12

Permanences les mercredis matins (sur rendez-vous)

Maison de la justice et du droit

Espace Diderot - 663 rue Néper 30900 Nîmes – Tel :
04.66.70.63.10

Permanences tous les jeudis matins (sur rendez-vous)

MAISON D'ARRÊT NIMES – LE VIGAN

Guy BERGENTI

Courriel : guy.bergenti@defenseurdesdroits.fr

Maison d'Arrêt de Nîmes

Permanences pour les détenus uniquement tous les lundis
matins

Le Vigan - Point d'Accès au Droit de la Communauté de communes du Pays Viganais

3 avenue Sergent Triaire – 30120 Le Vigan – Tel : 04.67.42.72.21

Permanences tous les 4e mardis après-midi de 14H30 à 17H00 (sur rendez-vous)

AIGUES-MORTES

Mohamed AIT OUAHI

Point d'Accès au Droit – 8 rue du 14 juillet 30220 Aigues-Mortes – Tel : 04.66.80.63.43

Permanences tous les 1ers et 3èmes mardis matins de 9H00 à 12H00 (sur rendez-vous)

ST GILLES – BEAUCAIRE - VAUVERT

Michel MOLIERE

Courriel : michel.molier@defenseurdesdroits.fr

St Gilles

Maison de quartier – rue des tourterelles – 30800 St Gilles – Tel : 04.66.38.03.29

Permanences tous les mardis de 9H00 à 12H00

Beaucaire

Mairie annexe – Centre commercial – Quartier de la Moulinelle – 30300 Beaucaire –

Tel : 04.66.59.28.81

Permanences tous les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9H30 à 12H00

Vauvert

Maison de la justice et du droit – Rue E.Zola – 30600

Vauvert - Tel : 04.66.88.88.40 – Fax : 04.66.88.88.41 -

Permanences tous les 1er et 3ème jeudis du mois de 9H30 à 12H00

ALES - SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Noëlle PELISSOU

Courriel : noelle.pelissou@defenseurdesdroits.fr

Alès

Maison Justice et Droit – Bât. Atome - 8 rue Michelet 30100
Alès - Tel : 04 66 56 11 88 - maisondejustice@alesagallo.fr
Permanences tous les jeudis matin et les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 9h00 à 11h00

Saint-Hippolyte-du-Fort

Maison de Service Au Public – Cour d'honneur des casernes
30170 Saint Hippolyte du Fort
Tél : 04 66 56 42 80 msap.shdf@orange.fr
Permanences tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de
9 H 00 à 11 H 00

GARD RHODANIEN ET UZEGE

· Avec Daniel PANSIER

Courriel : daniel.pansier@defenseurdesdroits.fr

Bagnols sur Cèze

Maison de la justice et du droit – 41, rue Marc Sangnier
30200 Bagnols/Cèze
Tél ; : 04 66 39 65 15
Permanences tous les mercredis de 9h à 11h.

Roquemaure

Maison de Service Au Public– Place de Chateaufort 30150
Roquemaure
Tél: 04 66 90 27 28
Permanences tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mardis du mois de 9 à
11h00

Villeneuve Les Avignon

Maison de Service Au Public – Allée Pierre-Louis Loasil
30400 Villeneuve Lez Avignon
Tel : 04 90 15 33 30 -
Permanences tous les 1ers et 3^{èmes} mardis du mois de
13h30 à 17H00

· Avec René CRET

Courriel : rene.cret@defenseurdesdroits.fr

Pont-Saint-Esprit

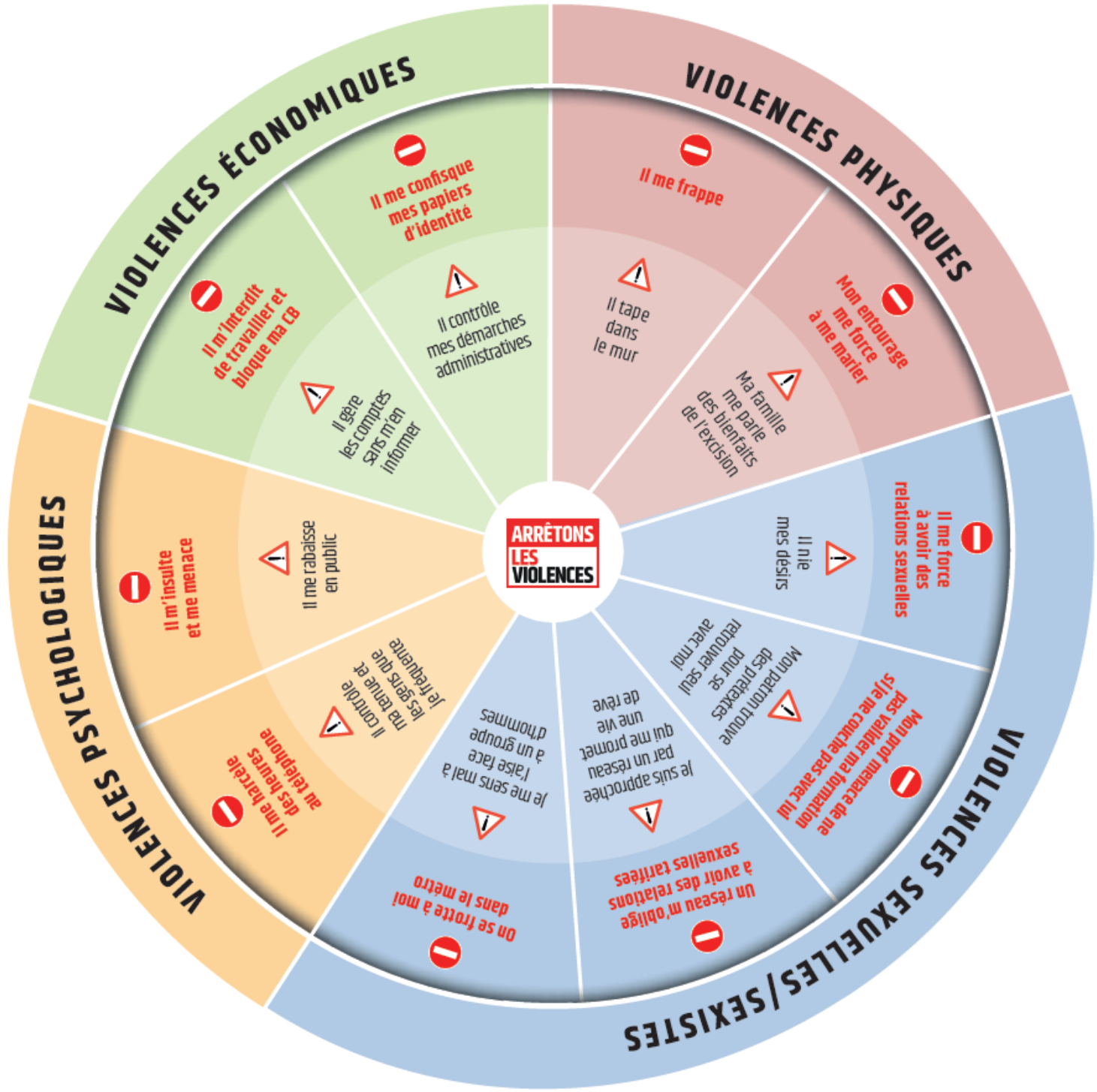
CCAS – La Cazerne – 70 avenue Gaston Doumergue 30130
Pont-Saint-Esprit
Tel : 04.66.90 58 52
Permanences les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14H00 à
17H00

Remoulins

Maison de Services au Public du Pont du Gard - 4 rue St
André 30210 Remoulins
Tel : 04.66.37.27.13
Permanences les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9H00 à
12H00

Uzès

Mairie – place du Duché 30700 Uzès – Tél : 04 66 03 48 48
Permanences les 2ème et 4ème mardis du mois de 9H00 à
12H00



◆ **Roue des violences** ◆

Exemples concrets de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques.

[FORMES DE VIOLENCES]

<p>VERBALES : Injures, menaces, intimidations, dévalorisations...</p>	<p>LES VIOLENCES CONJUGALES</p>	<p>PSYCHOLOGIQUES : Humiliation, harcèlement, chantage affectif, interdiction de fréquenter des amis, des collègues, la famille, chantage autour des enfants...</p>
<p>PHYSIQUES : Bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlure, séquestrations...</p>		<p>MATÉRIELLES : Briser ou lancer des objets...</p>
<p>ADMINISTRATIVES : Confiscation et/ou chantage autour de : Carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, titre de séjour, diplôme...</p>		<p>ÉCONOMIQUES : Contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, des moyens de paiement, interdiction de travailler...</p>
<p>SEXUELLES : Actes et pratiques sexuelles imposées (attouchements, relations multipartenaires, pornographie, prostitution, rapports non protégés...) ou viols</p>		

[POINTS DE VIGILANCE]

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.

- Circonstances à risque : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression
- Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme...

N'hésitez pas à poser la question : « *Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, dans votre couple ?* »

[QUELLE POSTURE ADOPTER ?]

<p>L'AGRESSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'humilie • Lui fait peur • La dévalorise • L'isole • La culpabilise • La fait taire 	<p>A L'INVERSE, LE/LA PROFESSIONNEL .LE :</p> <p>L'écoute avec attention, respect et bienveillance.</p> <p>Parle d'un ton calme et avec empathie.</p> <p>La valorise dans les démarches qu'elle entreprend.</p> <p>Se montre disponible et créé un climat de confidentialité.</p> <p>Ne banalise pas, ne minimise pas les faits.</p> <p>La rassure en lui indiquant un réseau de professionnel·le·s.</p> <p>L'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage.</p> <p>La déculpabilise en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression.</p> <p>Rappelle que les actes et les faits relatés sont interdits et punis par la loi.</p>
---	---

Toutes ces réactions sont NORMALES !



A éviter : « *Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ?!* », « *Vous vous rendez compte de ce qu'il vous a fait subir ?* », « *Êtes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ?* », « *Pourquoi vous acceptez ça ?* »

A dire à la victime : « *Je vous crois* », « *Vous avez des droits et des professionnel.les peuvent vous accompagner* », « *L'agresseur est le seul responsable des violences* », « **La loi interdit et punit les violences** »

Ne pas dire :

"Pourquoi avez-vous attendu aussi longtemps ?"
"Vous vous rendez compte de ce qu'il vous fait subir?"

"C'est un malade"
"Vous l'aimez encore avec tout ce qu'il vous a fait ?"

"vous devez porter plainte"
" Pourquoi vous ne voulez pas partir ? "

"Aucune attitude ne justifie la violence. "
"C'est interdit par la loi. "

"Je vous crois"
"Vous n'y êtes pour rien."

"Je peux vous laisser le numéro de l'assistante sociale de la gendarmerie ou du commissariat si vous le souhaitez"

Le violentomètre : un outil simple et utile pour "mesurer" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences.

Créé par nous toutes et en ligne sur : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/brochure-violentometre>

Vous pouvez vous en procurer auprès de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes - dcdg@gard.fr – Tél. 04 66 76 36 25

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.







BESOIN D'AIDE ?
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit.

Le Tchat de En avant toutes(s)


1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanouie	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaïse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	Te fait de ta famille et de tes proches	T'oblige à regarder des films pornos	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te tira, te gifle, te encoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	T'oblige à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme	
PROFITE					VIGILANCE, DIS STOP !										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE								
Ta relation est saine quand il...					Il y a de la violence quand il...										Tu es en danger quand il...								

VIOLENTOMETRE_maj_10072019.indd 1
10/07/2019 17:36:09

[COMMENT ORGANISER LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT EN TAXI DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE S ?]

Pour quel public ?

Sont concernées par la demande de prise en charge du transport en taxi les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, avec ou sans enfants, sans solution de transport, ayant ou non déposé plainte, avec ou sans pièce d'identité.

Pour quels déplacements ?

La prise en charge du transport de jour comme de nuit (7j/7, 24h/24) permet un acheminement vers :

- un lieu d'hébergement ou de mise à l'abri immédiate ;
- un commissariat ou une gendarmerie pour déposer plainte ou répondre à une convocation visant à faire valoir leurs droits ;
- des services sociaux ou associatifs pouvant répondre à leur situation ;
- des services de santé/médecine légale à des fins d'expertise médicale.
- Pour tout autre cas d'urgence en lien avec les violences, une évaluation au cas par cas par le SIAO sera réalisée et sous la double condition que les solutions de « droit commun » - entre autres prises en charge par le réseau social ou par les unités de police et de gendarmerie, ne puissent être mobilisées.

Ce dispositif de prise en charge des transports prévoit des déplacements sur l'ensemble du département du Gard mais aussi vers les départements limitrophes si accord préalable du SIAO.

Qui peut solliciter ce service ?

La victime elle-même ou tous les acteurs jalonnant le parcours de la prise en charge des personnes visées ci-dessus, tant institutionnels (police/gendarmerie, CCAS, CMS, centres hospitaliers, Pôle emploi...) qu'associatifs (association d'aide aux victimes, associations de quartiers, etc.).

Comment ?

Le SIAO est votre interlocuteur. Il est seul à pouvoir déclencher ce dispositif de première urgence pour 5 raisons :

- garantir de la sécurité de la, ou des victimes et celle du taxi : analyser le degré de dangerosité de l'auteur des violences lors des prises en charge au domicile et selon faire appel aux forces de sécurité intérieure
- s'assurer que la personne transportée a déjà, ou aura connaissance des dispositifs d'accompagnement sanitaire et social, soit auprès d'un.e travailleur.euse social.e de secteur ou des associations spécialisés au regard de sa situation
- vérifier que le taxi garantit bien la tranquillité et la sécurité des personnes transportées, et ne divulgue pas leur identité
- s'assurer que le taxi a participé à une séance de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et au phénomène des violences conjugales et intrafamiliales, ainsi qu'à l'application des règles contenues dans la Charte départementale en faveur du transport des personnes victimes de violences
- Procéder au paiement du transport
- **N'hésitez pas à contacter la personne sur son portable ou le 115 en cas de problème de localisation.**

Contactez le 115 qui émettra un bon de transport à destination de l'artisan taxi. Il devra comporter les éléments suivants :

- le nom, prénom et qualité de la personne qui demande le transport
- le nom, prénom, date de naissance de toutes les personnes à transporter, avec leur accord, ainsi que l'adresse de prise en charge
- les besoins spécifiques pour garantir la prise en charge : siège auto enfant, personne à mobilité réduite...